

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES
EGLISE LA BONNE NOUVELLE, 98 RUE EUGENE POTTIER A RENNES

1) METHODOLOGIE :

Ce document a été établi sur la base du guide pratique édité par le CNEF, version du 23 mai 2020.

Après l'Assemblée Générale du 6 juin 2020, une réflexion a été menée pour étudier les possibilités de reprise du culte en présentiel.

Le Bureau élargi s'est réuni pour définir une méthodologie et un plan d'actions le lundi 15 juin 2020. Cela a été présenté et approuvé par le Conseil d'Eglise le samedi 20 juin 2020.

Tel que défini dans le guide du CNEF, un coordinateur (Mikaël Le Bourdonnec) a également été nommé pour rédiger le présent document, et pour s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des règles et préconisations émises par les autorités françaises et le CNEF afin d'assurer une reprise de nos activités, tout en protégeant la santé de nos frères et sœurs. Il a également pour rôle d'informer et de former les membres en charge des différentes activités de notre Eglise.

Enfin, un groupe de travail (Martine Sanchez, Naomi Daubresse, Catherine Tidu, Siméon Bailleul) s'est constitué pour mener à bien le plan d'actions et rédiger des protocoles dans le but d'établir le plan de reprise, dans un délai très court. Des points très réguliers se sont tenues pour assurer une réactivité efficace.

Notons que ce travail devrait se poursuivre pendant l'été et au-delà pour permettre à terme une reprise de l'ensemble des activités. Cela sera conditionné et rythmé en fonction des annonces du gouvernement français et à l'évolution de la pandémie dans les prochaines semaines et mois. La constitution du groupe de travail pourra également évoluer. Il se peut que d'autres membres de notre assemblée soient sollicités pour apporter leurs compétences et enrichir ce document, suivant les besoins et les périodes de congé des uns et des autres.

Afin de garantir une protection optimale et assurer la reprise de certaines activités, nous avons mis en place 2 types de mesures :

- Mesures liées aux bâtiments.
- Mesures liées aux matériels.

2) MESURES OPERATIONNELLES LIEES AU BÂTIMENT

A. Occupation des locaux :

Pour rappel, nous sommes « occupants sans titre » des locaux depuis le non renouvellement du bail par le propriétaire. A ce titre et suite au dernier courrier reçu, une réunion sera programmée en septembre 2020 avec le propriétaire. Cela aura pour but de remédier à cette situation et d'avoir si possible une perspective à plus ou moins long terme sur l'usage des locaux.

En attendant, nous disposons toujours de la jouissance des locaux, c'est pourquoi nous devons mettre en place des protocoles pour assurer les différentes activités.

Dans chacune des pièces, les consignes de respect des mesures barrières seront affichées, à proximité des portes d'entrée.

B. Nettoyage et désinfection des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte de la propagation du virus.

- **Le nettoyage** consiste à rendre propre les surfaces par utilisation des détergents habituels.
- **La désinfection** consiste, après nettoyage, à supprimer toute trace du virus grâce des produits virucides validés et certifiés NF EN 14476 ou NF EN 16777.

Les lieux n'ayant pas été fréquentés durant la période de confinement et depuis au moins 5 jours, un nettoyage est suffisant.

A ce titre, nous procéderons au nettoyage classique des locaux. Toutefois **une désinfection** sera assurée pour les sanitaires ainsi que tous les points de contacts récurrents favorisant le risque de contamination, à savoir :

- Les poignées de portes,
- Les encadrements de portes,
- Les mains courantes,
- Les interrupteurs,
- Le comptoir,
- Les chaises,
- Etc.....

Par ailleurs, du fait de la non-reprise immédiate de plusieurs activités, **certains locaux ne seront pas accessibles**. Cela facilitera le nettoyage et la désinfection des locaux.

C. Vérification des installations et des équipements techniques :

Après une longue fermeture de l’Eglise et préalablement à la reprise, **nous procéderons à la vérification du bon fonctionnement :**

- des équipements de sécurité incendie.
- des systèmes de ventilation.
- du puisage et de la désinfection des réseaux d’alimentation en eau froide et eau chaude pendant 20 minutes.

D. Régulation des mouvements de personnes :

Dans le but de limiter le risque de propagation du virus et de permettre le respect des règles de distanciation physique, nous avons défini des flux de circulations depuis le point ou les points d’entrée des locaux jusqu’à sa sortie.

Voici les critères qui ont été pris en considération pour l’élaboration du plan de circulation :

- Favoriser les flux à sens unique.
- Dédier un accès pour l’entrée.
- Dédier un accès pour la sortie.
- Elaborer un fléchage par code couleur au sol pour tous les locaux, y compris en extérieur.

Ainsi, pour chaque activité, un plan de circulation sera établi.

NOTA : Le plan de circulation est applicable pour répondre aux règles sanitaires. Toutefois, en matière de sécurité, c’est le plan d’évacuation qui sera appliqué.

E. Affichage et Signalétique :

Toutes les mesures prises dans le cadre du plan de reprise devront être complétées par un affichage et une signalétique adaptée pour chacune des pièces.

Quel que soit le local :

- Afficher la capacité d’accueil maximale sur la porte.
- Afficher les gestes barrières à respecter.
- Afficher le suivi du nettoyage des locaux.

A l'entrée de l'Eglise :

- Afficher la capacité d'accueil maximale sur la porte.
- Afficher les gestes barrières à respecter.
- Afficher le plan de reprise.
- Afficher le port du masque obligatoire.

Dans les sanitaires :

- Afficher la capacité d'accueil maximale à proximité de l'entrée.
- Afficher les Gestes Barrières à respecter.
- Afficher les bonnes pratiques pour se laver les mains.
- Afficher le suivi du nettoyage des locaux.

3) MESURES OPERATIONNELLES LIEES AUX MATERIELS

Pour limiter les risques de contamination par contact, **il convient, dans la mesure du possible, d'attribuer l'usage d'un matériel à une seule personne** (exemple : pupitre, table instrument etc.....).

Le cas échéant, il conviendra de procéder à une **désinfection du matériel** entre chaque utilisation par la méthode suivante : Nettoyer avec des lingettes pré-imprégnées ou à défaut des essuie-mains en papier que vous aurez imprégnés de produit virucide.

ANNEXE 1

**FICHE PROTOCOLE « COVID 19 » DANS LE CADRE D'UN CULTES
DANS LES LOCAUX SITUÉS 98 RUE EUGENE POTTIER A RENNES**

1) PREAMBULE :

Toutes les mesures et les prescriptions énumérées dans le présent document devront être scrupuleusement respectées, à la fois pour se protéger mais également pour protéger nos frères et sœurs et nos proches.

Un exemplaire du présent document sera remis à chaque membre qui participe à un culte dans l'enceinte de l'Eglise (par e-mail)

Dans un premier temps, **les enfants de moins de 11 ans ne pourront pas être accueillis à l'Eglise.**

Nous invitons par ailleurs les frères et sœurs, qui savent que leur santé est fragile, à éviter ce déplacement ou à se déclarer auprès des responsables afin de redoubler de vigilance pendant le culte.

IMPORTANT : Si un frère ou une sœur présente un des symptômes du COVID19, il ou elle doit absolument le signaler auprès des responsables et devra renoncer à participer à la réunion par mesure de précaution.

2) CONSIGNES GENERALES :

IMPORTANT : Respectez rigoureusement les gestes barrière tout au long du culte et en toutes circonstances.

1. Garder une distance d'au moins 1m entre les personnes.
2. Se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon.
3. Tousser ou éternuer dans son coude.
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique.
5. Se saluer sans serrer la main et ne pas s'embrasser.
6. Eviter de porter la main au visage.

Dans le cadre d'un culte, nous rappelons que **le port du masque (chirurgical, en tissu ou grand public) est obligatoire.**

Voici quelques conseils relatifs au port du masque :

- Le masque doit être positionné correctement pour ne pas augmenter les manipulations autour du visage.
- Ne pas le toucher, ne pas le réajuster sans cesse.
- Le garder au maximum 4 heures,
- Le jeter à la poubelle après la 1ère utilisation (dans le cas d'utilisation d'un masque à usage unique, type chirurgical).

3) EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION :

Les frères et sœurs sont invités à utiliser leurs propres équipements de protection individuelle (masque, sur lunette.....).

L'Eglise La Bonne Nouvelle mettra à disposition :

A l'entrée de l'Eglise :

- Un flacon de solution hydro-alcoolique ou des lingettes désinfectantes,
- Un papier essui-tout à usage unique.
- Des sacs poubelle de petite contenance pour les équipements souillés.

NOTA : Systématiquement en arrivant à l'Eglise, chaque personne devra se laver les mains avec la solution hydro-alcoolique.

IMPORTANT : Si ces équipements venaient à manquer, veuillez à en informer l'un des responsables avant le démarrage du culte.

4) SALLE DEDIEE AU CULTE :

Comme habituellement, **la salle de culte servira à cet usage. Les autres locaux seront en revanche interdits d'accès.**

5) EFFECTIF :

L'effectif maximum sera de 67 personnes dont l'identité devra être connue et recensé par le responsable et les membres désignés à l'accueil.

NOTA : Les membres, en charge de guider les fidèles, veillera à ne pas dépasser ce seuil.

6) MESURES PRATIQUES :

A. PREPARATION DU CULTTE :

Préalablement au cultte, une équipe du Service « Ménage » (maximum 5 personnes) devra assurer **le nettoyage et la désinfection des locaux conformément à la fiche protocole rédigée à cet effet.**

NOTA : Ce service peut être maintenu selon l'organisation habituelle : le vendredi soir ou le samedi

Aucune activité ne devra être programmée entre la planification de l'équipe de ménage et la planification du cultte.

L'équipe dédiée à « l'accueil » (entre 4 et 6 personnes maximum) devra ensuite procéder au protocole suivant, avant le démarrage du cultte et en complément des tâches habituelles :

1. Se Nettoyer les mains avec une solution hydro-alcoolique.
2. Aérer les locaux au moins 15 minutes avant et après le cultte.
3. S'assurer que les portes sont ouvertes.
4. S'assurer de la disposition des chaises et autres matériels nécessaires *
5. Mettre à disposition à l'entrée de l'église et à l'entrée de la réserve, un flacon de solution hydro alcoolique ou un spray ou lingette désinfectants.
6. Mettre à disposition des sacs jetables à la sortie de l'église et à la sortie de la salle de cultte.
7. Jeter les consommables usagés dans la poubelle puis bien se laver les mains.
8. Les sacs poubelles seront fermés et à mettre dans le container après chaque cultte.

*La disposition des tables et chaises devra respecter les règles de distanciation physique minimale de 1 mètre.

B. ARRIVEE ET ACCUEIL :

L'équipe dédiée pour le Service « Accueil » devra être renforcée (entre 4 et 6 personnes maximum) dans le but de :

- Pouvoir accueillir les fidèles,
- Comptabiliser le nombre de personnes entrantes pour ne pas dépasser la capacité d'accueil prévue et identifier les personnes
- Expliquer, de manière pédagogique, les règles imposées dans le présent plan.
- Informer les fidèles sur le sens de circulation,
- Veiller à ce que chacun fidèle se nettoie les mains avec la solution hydro-alcoolique.
- Veiller au port obligatoire du masque pour toutes les personnes de 11 ans et plus.

- Guider et orienter les personnes jusqu'à leur place dans la salle de culte. Il conviendra de placer les personnes du plus loin de l'entrée en revenant au plus près de l'entrée au démarrage du culte.
- Guider et orienter les personnes vers la sortie, en commençant par les personnes les plus proches de la sortie en fin de culte.

NOTA : Afin de gérer l'affluence, il est opportun d'insister auprès des frères et sœurs d'arriver **15 minutes avant le démarrage** du culte pour fluidifier l'organisation.

C. MESURES PENDANT LE CULTE :

Nettoyage des mains et port du masque:

A l'arrivée sur le lieu de culte, **chaque frère et sœur sera invité à se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition et à porter son masque avant d'entrer.**

Sens de circulation :

Afin d'éviter un maximum de croisement, un sens de circulation est mis en place (une entrée/une sortie).

Les participants au culte devront se rendre directement dans la salle de culte selon la signalétique et le fléchage mis en place. En aucun cas, elle ne pourra aller dans d'autres locaux.

Sanitaires :

Les participants au culte pourront utiliser les sanitaires normalement dans la limite de 2 personnes pour le sanitaire commun.

Des espaces d'attentes ont été mis en place en cas de nécessité pour respecter la distanciation physique.

Des lingettes désinfectantes sont également mises à disposition dans chaque WC pour permettre à chaque frère et sœur de procéder au nettoyage de la lunette, de l'abattant, de la chasse d'eau.

Des consignes sont également affichées.

La Sainte Cène :

A cet effet, nous avons prévu de permettre de prendre la Sainte Cène. Pour cela, 2 personnes seront désignées avant le culte pour préparer le vin et le pain. Cela sera servi dans des contenants à usage unique.

Les personnes désignées devront scrupuleusement respectées les consignes suivantes :

- Porter le masque.
- Se Nettoyer les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Porter des gants à usage unique mis à disposition
- Rompre et mettre le pain dans des contenants prévus à cet effet.
- Verser le vin dans les contenants prévus à cet effet.
- Les disposer sur les plateaux prévus à cet effet.

4 personnes seront ensuite désignées pour effectuer la distribution, mais veilleront à garder le masque.

NOTA : A la fin de la Sainte Cène, les contenants seront directement jetés à la poubelle et les plateaux devront être désinfectés par l'équipe du service Ménage avant le prochain culte.

La louange :

Les membres, fidèles et personnes venant pour la première fois, **devront impérativement garder le masque durant ce temps d'adoration.**

En revanche les membres de la louange et le prédicateur ne sont pas soumis à cette obligation. Toutefois, les frères et sœurs devront veiller à :

- Respecter la distanciation de 1 mètre entre chaque personne.
- Respecter une distanciation de 3 mètres avec le prédicateur.

Les offrandes et la dîme :

Les frères et sœurs sont invités à privilégier **la remise par virement bancaire** selon les modalités définies sur le site internet de l'Eglise.

Toutefois, il sera possible de déposer directement dans l'urne prévue à cet effet. Nous attirons l'attention, que **le dépôt devra se faire, au début du culte, à l'entrée dans la salle de culte** et dans une enveloppe préalablement préparée par la personne.

D. MESURES APRES LE CULTE :

La fin du culte est traditionnellement marquée par des salutations et des temps de discussion, d'échanges entre frères et sœurs. Cependant, afin de limiter tout risque, **ils ou elles doivent être invités à échanger à l'extérieur du bâtiment et devront veiller à faire respecter les mesures barrières.**

Nous rappelons que la sortie du culte, y compris aux abords de l'Eglise, est de la responsabilité de l'Eglise. C'est pourquoi nous demandons de respecter scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation.

CULTE DU/...../..... àh.....

	IDENTITE	
	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		

CULTE DU/...../..... àh.....

	IDENTITE	
	Nom	Prénom
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
42		
44		
45		
46		

CULTE DU/...../..... àh.....

	IDENTITE	
	Nom	Prénom
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		



ANNEXE 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR

Recommandations générales en matière de la lutte contre la pandémie de SARSCOV-2 lors des cérémonies cultuelles

Comme tout rassemblement humain, les cérémonies cultuelles peuvent être l'occasion de contaminations par le virus du SARS-COV-2.

Comme l'a relevé le Conseil d'Etat dans son ordonnance en date du 18 mai 2020, les cérémonies de culte constituent des rassemblements ou des réunions susceptibles d'exposer leurs participants à un risque de contamination, lequel est d'autant plus élevé qu'elles ont lieu dans un espace clos, de taille restreinte, pendant une durée importante, avec un grand nombre de personnes, qu'elles s'accompagnent de prières récitées à haute voix ou de chants, de gestes rituels impliquant des contacts, de déplacements, ou encore d'échanges entre les participants, y compris en marge des cérémonies elles-mêmes.

Dès lors, il apparaît nécessaire que la reprise des cérémonies de culte intervienne dans des conditions de sécurité sanitaire strictes.

Dans le cadre des réglementations qui leur sont applicables, les cérémonies cultuelles sont organisées, sous la responsabilité des organisateurs, en veillant à l'application des mesures de prévention qui sont présentées ci-après.

Ces préconisations sont issues des propositions faites par des représentants cultuels et ont fait l'objet d'une concertation avec les représentants de six des principaux cultes présents en France, membres de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) : Assemblée des évêques orthodoxes de France, Conférence des évêques de France, Conseil français du culte musulman, Consistoire central israélite de France, Fédération protestante de France, Union bouddhiste de France.

La réalité épidémiologique justifie la plus grande prudence dans la reprise des cérémonies religieuses, les premiers échanges organisés par les pouvoirs publics plaident pour une reprise début juin. En tout état de cause, les responsables cultuels demeurent libres dans le choix et les modalités de reprises des cérémonies.

Si la dynamique épidémique le justifiait les pouvoirs publics reprendraient toute mesure de restriction nécessaire et proportionnée.

1. Assurer la distanciation physique

- ✓ Les organisateurs s'assurent du respect de la règle de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes. Le respect de cette règle, se traduit par une superficie individuelle d'environ 4 m² par personne qui déterminera le seuil maximal de fréquentation.

Les organisateurs demeurent évidemment libres de fixer un seuil inférieur qui tient compte notamment de l'agencement des lieux et de leur aménagement (sanitaires, couloirs, plan de circulation...), des accès ainsi que de la sécurité de l'environnement de l'édifice.

Les organisateurs s'assurent du respect du seuil de fréquentation maximal déterminé pour chaque le lieu de culte

- L'inscription à distance préalable est une solution qui peut être mise en œuvre localement pour limiter l'afflux au-delà de la fréquentation autorisée.
 - Au moins un membre identifiable de l'organisation est responsable des phases d'entrée et de sortie. Il est positionné suffisamment en amont du début de la cérémonie. Il veille à limiter la formation de rassemblements aux abords de l'édifice et s'assure du respect des limitations de fréquentation en fonction de la taille de l'édifice.
 - Le port d'un masque de protection est obligatoire lors des rassemblements de personnes dans les établissements de culte, conformément au décret n° 2020-548 du 11 mai 2020.
 - L'espace minimal d'un mètre entre personnes est matérialisé au sol dans les espaces d'attente dans et en dehors de l'édifice. Une attention particulière est portée aux flux de personnes afin qu'elles ne se croisent pas.
 - En cas d'affluence prévisible importante, la multiplication des cérémonies successives est envisagée. Elles sont organisées de manière suffisamment espacée pour éviter les croisements de flux.
- ✓ Une désinfection obligatoire des mains est organisée au moment de l'entrée et de la sortie de l'édifice. Pour ce faire du gel mis à disposition.
 - ✓ Une distance de sécurité d'un mètre entre personnes de plus de 11 ans est matérialisée pendant la phase statique (éloignement des chaises ou des tapis / condamnation d'emplacements).

2. Assurer la désinfection

- ✓ Les objets rituels ainsi que les matériaux et objets potentiellement en contact avec les mains et les muqueuses sont désinfectés avant chaque cérémonie. Leur utilisation successive entre personnes est limitée au strict nécessaire.

3. Adaptation éventuelle des rites aux gestes « barrières »

- ✓ Les officiants utilisent du gel hydro alcoolique au cours de la cérémonie si nécessaire.
- ✓ Les rites sont adaptés à l'impératif de minimisation des contacts physiques, et avec les surfaces, les matières et les objets (eau, livres, objets rituels...) de nature à favoriser la propagation du virus.
- ✓ Si la cérémonie est conduite par plusieurs personnes, elles respectent entre elles les règles de distance. Le nombre des officiants simultanés est réduit dans la mesure du possible.

4. Dispositions générales

- ✓ L'équipe chargée de l'accueil et de la bonne tenue de la cérémonie reçoit une formation préalable aux gestes barrière par le responsable de la cérémonie ou un référent sanitaire.

5. Modalités de communication en direction des fidèles

- ✓ Le public est informé des conditions d'accueil, des mesures d'hygiène et de distanciation physique (gestes « barrières ») et de l'adaptation des rites aux contraintes sanitaires : information préalable en ligne, panneaux d'information dans l'édifice, prises de parole du responsable en début de cérémonie et à chaque phase lorsque c'est nécessaire, traduction dans les langues des différentes communautés représentées.

En tout état de cause, le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire s'applique, et permet au préfet de département d'interdire, de restreindre ou de réglementer ces activités. Il peut également, par arrêté pris après mise en demeure restée sans suite, ordonner la fermeture des établissements recevant du public qui ne mettent pas en œuvre les obligations qui leur sont applicables.

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)